



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 octobre 2022

Plan de sobriété énergétique : la ville de Cergy se mobilise et agit !

Face à la flambée sans précédent des prix de l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain...), la ville de Cergy se mobilise et s'engage dans un plan de sobriété concerté avec les élus de la majorité municipale et l'agglomération. L'objectif : baisser ses consommations d'énergie de 10 % pour faire face à une partie du surcoût de 2,5 millions d'euros annoncé pour 2023 tout en tenant compte des besoins des Cergyssoises et des Cergyssois. Un défi pour la ville qui prend toute sa part dans la mobilisation nationale mais qui questionne en creux le principe même de la continuité et de la qualité des services publics.

"C'est la première fois depuis que je suis élu que nous sommes obligés d'envisager de réduire la qualité des services publics. Compte-tenu des difficultés financières que nous allons avoir dans les collectivités locales avec la crise énergétique, nous devons prendre des mesures difficiles qui nous permettront de passer l'année 2023."

Jean-Paul Jeandon

Maire de Cergy

Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise

**Une addition salée pour les villes
comme Cergy qui ne bénéficient pas
d'un bouclier tarifaire**

La ville de Cergy sera fin 2022 à 2,5 millions d'euros de dépenses énergétiques contre 2 millions d'euros de dépenses en 2021, soit un surcoût de 500 000 € sur l'exercice en 2022. Pour 2023, les prévisions sont de 5 millions d'euros de dépenses de fluides, soit un surcoût de 2,5 millions d'euros.

Afin de faire face à ces augmentations sans précédent, la collectivité s'est dotée d'un plan de sobriété énergétique visant à économiser 500 000 euros en 2023. Au cœur des préoccupations actuelles de la ville : trouver quels leviers actionner pour combler les 2 millions d'économies restants à faire pour l'année prochaine.

La situation est inédite tant pour les ménages que pour les collectivités. Rappelons pour autant que la ville de Cergy ne bénéficie pas du bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour les habitants et qui limite les hausses tarifaires à hauteur de 15%.

Zoom sur la facture énergétique pour 2023 :

- 2 866 361 € d'électricité (+ 100 % par rapport à 2022)

- 998 481 € de chauffage urbain (+ 30 % par rapport à 2022)
- 1 254 972 € de gaz (+ 250 % par rapport à 2022).

5 mesures majeures appliquées par la ville dans les équipements municipaux

- Réduction de la période de chauffage du 1er novembre au 15 avril (sauf pour les crèches).
- Baisse des températures sur des plages horaires journalières et hebdomadaires.

À retenir : 341 000 € pourront être économisés en 2023 en baissant de 1 degré les températures et en réduisant la période de chauffage de 2 semaines.

- Extension des dispositifs de régulation de chauffage.
- Baisse du débit des VMC (ventilation mécanique contrôlée) pendant les périodes d'inoccupations des locaux (soir, vacances scolaires et week-end).
- Coupure de l'eau chaude sanitaire (sauf pour les équipements sportifs).

Le plan énergétique de la ville de Cergy dans le détail

Toutes les mesures présentées ci-dessous sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation.

L'hôtel de ville et les mairies annexes

- Baisse de 1 degré (19° à 18°) de la température au sein de l'hôtel de ville et dans les mairies annexes.

Les maisons de quartier et les LCR (locaux communs résidentiels)

- Fermeture de trois maisons de quartier sur quatre du 25/12/2022 au 02/01/2023
- Fermeture du LCR du Port et du LCR du Porche pendant l'hiver (à l'étude)

Les écoles

- Maintien des températures à 19° dans les salles de classe et les réfectoires.

Les accueils de loisirs

Regroupement de certains accueils de loisirs pendant les vacances scolaires permettant d'accueillir le même nombre d'enfants tout en respectant les conditions réglementaires :

- Vacances de la Toussaint : 7 accueils de loisirs ouverts sur 8 (Touleuses, Point du jour, Terrasses, Parc/Justice, Escapade, Essarts et Nautilus).
- Vacances de Noël : 2 accueils de loisirs ouverts (Point du Jour et Parc/Justice)
- Vacances d'hiver et de printemps : 4 accueils de loisirs ouverts (Touleuses, Parc/Justice, Terrasses et Point du Jour)
- Vacances d'été :

- Juillet : 5 accueils de loisirs ouverts (Touleuses, Parc/Linandes, Terrasses, Point du Jour, Essarts et Escapade)
- Août : 4 accueils de loisirs ouverts (Touleuses, Parc/Justice, Terrasses et Point du Jour)
- Dernière semaine d'août : 6 accueils de loisirs ouverts (Touleuses, Parc/Linandes, Terrasses, Point du Jour, Essarts et Escapade)

Les crèches

- Maintien de la température à 21° dans l'ensemble des crèches de la ville
- Fermeture des crèches du 25 décembre 2022 au 2 janvier 2023

Les tiers-lieux

- Fermeture de Visages du Monde du 25/12/2022 au 02/01/2023

Les gymnases

- Baisse des températures : salle d'évolution : 14° / sport au sol : 16° / vestiaire : 18°
- Fermeture tous les dimanches à partir du 24 octobre 2022 des gymnases des Chênes et Axe Majeur - Horloge
- Ouverture des gymnases pendant les vacances de la Toussaint, sans chauffage
- Fermeture de tous les gymnases du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023

Les piscines gérées par l'agglomération de Cergy-Pontoise

Sont concernées les 2 piscines de Cergy (Parvis et Axe majeur)

- Diminution de la température de l'eau de 1 à 2 degrés à partir du 3 octobre 2022
- Fermeture du bassin nordique du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023 inclus.
- Fermeture de l'ensemble des piscines du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023

L'éclairage public géré par l'agglomération de Cergy-Pontoise

- Extinction de l'éclairage public de 1h30 à 4h30 tout en maintenant éclairées les centralités et les gares.

La mise en œuvre de cette mesure se déploiera progressivement et sera pleinement opérationnelle à partir de décembre 2022.

Les illuminations Noël

- Maintien des illuminations de Noël dont le coût est marginal par rapport à l'ensemble des dépenses. Elles seront néanmoins éteintes durant la nuit de 1h30 à 4h30 (excepté au niveau des gares où elles resteront allumées).
- Arrêt du concours "Décorez vos balcons, fenêtres et jardins pour Noël" afin de ne pas inciter les habitants à surconsommer.

Un suivi quotidien : facteur de réussite

- Constitution d'un groupe de suivi des mesures composé d'élus et d'agents municipaux.
- Application stricte des mesures par l'ensemble des gardiens d'équipements et des techniciens de secteur.
- Mise en place d'un suivi mensuel du coût de l'énergie à partir des factures reçues par la collectivité.
- Reporting mensuel des actions menées par la direction des bâtiments de la ville.

- Un rendez-vous bimensuel sera institué avec le gestionnaire du chauffage au sein de la collectivité.

Une communication renforcée

L'ensemble des mesures du plan de sobriété énergétique est indissociable d'une dynamique commune : ville et agents municipaux, habitants, associations, commerçants et acteurs économiques

La ville renforcera ses campagnes d'information à destination de tous. Elle partagera en toute transparence la performance de ces mesures ainsi que les bons gestes que l'on peut tous adopter pour réduire ses consommations d'énergie.

Où se tenir informé ?

- Informations diffusées dans le journal de la ville, les réseaux sociaux et sur la page web dédiée www.cergy.fr/eco-energie
- Courrier du maire envoyé à l'ensemble des utilisateurs des équipements

Contact presse :

Nicolas NOWACZYK
Directeur de la participation
citoyenne
et de la communication
06 88 66 88 58

